



FÉDÉRATION CGT DES CHEMINOTS

## TRACT AUX CHEMINOTS

Montreuil, le 13 Novembre 2017

CHEMINOTS CONTRACTUELS

# ET MAINTENANT, ILS VEULENT NOUS LICENCIER !

**Dans un courrier daté du 26 octobre 2017 adressé aux représentants du personnel, le RH du Technicentre industriel Charente-Périgord annonce qu'il a fait appel à la DIRECCTE (inspection du travail) afin de pouvoir licencier en toute impunité les cheminots contractuels qui refuseraient une modification de leur contrat de travail liée à un reclassement. Ça suffit !**



Ce courrier fait l'effet d'une bombe. La Direction envisage sérieusement de licencier « économiquement » les RH 0254 (ex-PS 25) dont le poste serait supprimé et qui n'accepteraient pas les propositions de mutation qui leur seraient faites ! Cela lui permettrait en outre de déclencher un Plan de Sauvegarde de l'Emploi (ex plan social) si le nombre de licenciements était important ! Un palier est donc franchi !

**Nous ne sommes pas des kleenex !**

**La CGT affirme qu'il n'est PAS QUESTION d'accepter que des collègues soient licenciés à cause des réorganisations en cours !**

Laisser nos collègues contractuels se faire licencier, c'est accepter, à terme, le licenciement des cheminots dans leur totalité.

Guillaume PEPY a déjà fait référence dans un colloque à la modification du Statut pour autoriser les licenciements économiques de cheminots en cas de perte d'appel d'offres. La proposition de loi des Sénateurs NEGRE et MAUREY sur l'ouverture à la concurrence fait également référence à cette nouvelle règle.

La solidarité et la mobilisation doivent imposer la sécurité de l'emploi obligatoire pour tous !

**Face à ce scandale, la Fédération CGT des Cheminots a déposé une DCI ce jour sur les points suivants :**

- la politique de l'emploi au sein du GPF et particulièrement la création d'emplois au Statut ;
- le rythme effréné des réorganisations ;
- les attaques contre les droits des cheminots ;
- la préfiguration de l'application des ordonnances gouvernementales à la SNCF.

Alors que les plans sociaux s'enchaînent depuis 3 ans dans les établissements, ils étaient jusqu'alors masqués par les systèmes de reclassements internes. Désormais, cela ne suffit plus pour absorber la casse de l'emploi. Il faut pouvoir briser des familles, fabriquer des chômeurs, pour atteindre les objectifs financiers délirants fixés par la Direction. C'est inacceptable !



## Il y a urgence !

La CGT a lancé une grande campagne à l'attention des populations (journal « La vraie info », forum national des associations du 5 octobre 2017, etc...). Les usagers ne demandent ni la concurrence, ni la privatisation, ils veulent au contraire une amélioration du service public ferroviaire.

Les cheminots doivent eux aussi faire entendre leur voix ! Nous sommes les experts du ferroviaire. Nous vivons quotidiennement les dysfonctionnements et nous pouvons faire des propositions pour trouver des solutions, tout en améliorant nos conditions de travail.

Face à l'extrême menace qui pèse sur nos emplois et notre avenir, nous ne pouvons pas rester spectateurs ! Nous devons agir ! Partout, la CGT appelle les cheminots à recenser les emplois et tous les éléments nécessaires pour améliorer la production et les conditions de travail.

Mobilisons-nous pour porter ces cahiers revendicatifs à la Direction et montrer que nous refusons la casse de notre outil de travail et de nos conditions sociales.

**Si la direction devait persister dans sa logique destructrice tant contre l'emploi que contre le service public ferroviaire, la Fédération CGT appellerait les cheminots à intervenir.**

## **EXIGEONS UN PLAN D'URGENCE FERROVIAIRE PLUTÔT QUE DES PLANS SOCIAUX !**

### **Pour mieux comprendre : la sécurité de l'emploi**

La sécurité de l'emploi est liée au chapitre 7 (cessation de fonction). Celui-ci ne prévoit pas le licenciement économique comme motif de départ de l'entreprise. Dès lors, un cheminot ne part que par démission, décès, retraite, réforme ou licenciement pour faute.

Pourquoi ? Parce que la SNCF est un établissement public (EPIC). Les restructurations sont censées être liées au « principe d'adaptabilité » du service public : se transformer pour mieux répondre aux besoins de la population. Dès lors, elles sont (théoriquement) l'émanation de l'intérêt général dans lequel est inclus l'intérêt des salariés qui ne doivent pas être maltraités à cause de cette « adaptabilité ». Pas question de les licencier, il faut les reclasser. C'est une question de justice.

Ceux qui veulent remettre en cause la sécurité de l'emploi en utilisant les contractuels pour introduire les licenciements économiques à la SNCF, visent en fait à privatiser l'entreprise, à la transformer en groupe capitaliste comme les autres. La bataille pour empêcher le licenciement des collègues rejoint donc celle, plus générale, de défense du service public ferroviaire.

